



AVIS PUBLIC FERMETURE DES BUREAUX ET RENCONTRES DES ÉLUS

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a imposé aujourd'hui de nouvelles mesures en raison de l'évolution de la situation épidémiologique et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation impose également de nouvelles règles au monde municipal.

Les modalités de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 sont donc de nouveau applicables. Ainsi, **les séances de conseil doivent se tenir à distance, tant pour les élu-es que le public**. Conformément à l'arrêté, des mesures supplémentaires ont été édictées pour protéger les citoyens, le personnel et les élus municipaux, dont la tenue des séances de conseil à **huis clos** et la participation des élus par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Le conseil municipal d'East Hereford recevra donc par **écrit** les commentaires ou questions des citoyens de la Municipalité leur étant adressés, jusqu'à nouvel ordre, avant toute séance, à l'adresse direction@easthereford.ca

Veuillez également prendre note qu'**à compter du mardi 21 décembre**, les **bureaux de la Municipalité seront de nouveau fermés au public**, conformément aux restrictions émises par la Direction de la santé publique au regard de la pandémie afin de protéger les visiteurs ainsi que les employés.

Nous encourageons la population à communiquer avec la direction générale soit par courriel ou par téléphone pour effectuer une demande.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Fait à East Hereford, ce 21 décembre 2021.

Marie-Ève Breton
Directrice générale